



Traité Maasserot

Michna 9 - Chapitre 3

אַפְןִי שְׁהִיא נָטוּעָה בַּחֲצֵר,
נוֹטֵל אֶת כָּל הַאֲשָׁכָול,
וְכָנְזַבְמָן, וְכָנְזַבְאַבְטִים,
דָּבְרֵי רַבִּי טַרְפוֹן.
רַבִּי עֲקִיבָא אָוּמָר:
מְגַרְגַּר בַּאֲשָׁכָולֹת, וְפָרַט בַּרְמָן, וְסֻוּפָת בַּאֲבְטִים.
כְּסֶבֶר שְׁהִיא זְרוּעָה בַּחֲצֵר, מְקֻרְטִים עַלָּה עַלָּה וְאוֹכֵל,
וְאֶם צָרֶף, פְּרִיב.
הַסִּיאָה וּבְאַזּוֹב וּבְקַוְרְבָּנִית שְׁבַחֲצֵר,
אֵם פִּי נְשָׁמָרִים, פְּרִיבִין:

Lorsqu'une vigne est plantée dans une cour, il peut prendre toute la grappe, de même pour une grenade ou un melon, d'après Rabbi Tarfone. Rabbi 'Akiva dit : on égrène la grappe, la grenade, et on coupe le melon en tranches. Du coriandre qu'on a semé dans la cour, on peut le manger feuille par feuille ; s'il a mangé plusieurs feuilles ensemble, il est soumis aux dîmes. Le romarin sauvage, l'hysope, de thym qui sont dans la cour, si leurs propriétaires les gardent, ils sont soumis aux dîmes.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions